



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E101053

VALABLE JUSQU'AU 26/09/2024

ÉDITÉ LE 18/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 23/08/2000

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 31/12/2015
7 320

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AGEN

Siret : 432 371 854 00030

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 00 19114

Assurance Responsabilité Travaux :
ERGO SV75532631

Assurance Responsabilité Civile :
ERGO SV75532631

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2023

Raison sociale : ECS LARROCHE FRERES

RUE JEAN MERMOZ
CARPETE SUD
47200 MARMANDE

Téléphone : 05 53 94 49 29

Portable : 06 88 21 60 10

Site Internet : www.saslarroche.fr/

E-mail : ecs.larroche.freres@hotmail.fr

Responsabilité légale :

HOLDING BEAUFFIGEAU (811 827 054) / BEAUFFIGEAU PIERRE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	16/06/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	16/06/2022
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	27/04/2021
5911 PROB	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure à 36 kVA	25/01/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	16/06/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	16/06/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	23/09/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	25/01/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE PAU
TECHNOPOLE HELIOPARC
2 AVENUE PIERRE ANGOT
CS 8011
64053 PAU CEDEX 09

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.